

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CO-CONSTRUCTION N°3

Mardi 17 septembre 2019
Salle des Jeunes de Nesdes



SOMMAIRE

01

Introduction - page 3

02

Les participants à l'atelier de co-construction - page 4

03

La synthèse des échanges
- page 5

04

Les prochains rendez-vous de la concertation - page 12

05

Les annexes photos - page 13

1. Introduction

Depuis la fin de l'année 2017, la société NORDEX France étudie l'opportunité de développer un parc éolien sur l'ancienne commune de Benassay, devenue Boivre-la-Vallée au 1^{er} janvier 2019.

Afin d'associer les habitants de la commune à ce projet, Nordex France a fait appel au cabinet Mazars Concertation, qui a ainsi débuté une démarche de concertation à l'été 2018. Après l'organisation de plusieurs événements de concertation dont deux ateliers de co-construction, un troisième atelier a eu lieu ce mardi 17 septembre 2019.

Lors du précédent atelier de co-construction, le 12 juin 2019, les participants avaient identifié différentes actions que NORDEX France pourrait financer dans le cadre des mesures d'accompagnement, et avaient découvert grâce à des photomontages l'aspect que pourrait avoir le paysage alentour une fois le parc éolien construit. Ce troisième atelier avait pour objectifs de :

- Observer de nouvelles hypothèses d'implantation à l'aide de photomontages ;
- Découvrir les résultats des études environnementales ;
- Poursuivre la réflexion sur les mesures d'accompagnement.

Pour répondre à ces objectifs, l'atelier a été organisé en 3 séquences distinctes :

- En plénière, le bureau d'études NCA Environnement a présenté sa méthodologie ainsi que les premiers résultats des études environnementales ;
- En sous-groupes, les participants ont travaillé sur les mesures d'accompagnement avec, d'une part, la revalorisation de Nesdes et de la biodiversité et, d'autre part, la mise en place d'aides aux particuliers pour les énergies renouvelables ;
- Enfin, un troisième temps d'échanges libres a permis à NORDEX France de présenter aux personnes intéressées les nouveaux photomontages et d'échanger avec celles-ci.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de l'atelier de co-construction et les photos des échanges.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par NORDEX France.

Les participants à l'atelier de co-construction

L'atelier de co-construction a réuni **13 personnes**.

Etaients présents **les participants suivants** :

- Isabelle BAYART
- Claude BERTAUD
- Joël BOUCHEAU
- Pascal CHARGECEAUX
- Gabriel DAVID
- Gilles ECORCHEVILLE
- Bertrand GAILLARD
- Sylvie GAILLARD
- Xavier LASTEUR
- Michaël METAIS
- Hélène MINOZA
- Vincent POLI
- Daniel SEVRE

L'équipe Mazars Concertation :

- Sophie PELLÉ – Cheffe de projets
- Camille PILI – Consultante

L'équipe NORDEX France :

- Adrien LOISELET – Responsable régional et chef de projets
- Clara CHATONEY – Cheffe de projets

Le bureau d'études NCA Environnement :

- Pierre VINET – Ingénieur naturaliste faune et flore

3. La synthèse des échanges

3.1 | Découverte des premiers résultats des études environnementales

En première partie d'atelier, le bureau d'études NCA Environnement a présenté aux participants sa méthodologie et les premiers résultats des études. Les participants ont ainsi directement échangé avec le représentant du bureau d'études.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des échanges entre NCA Environnement et les participants :

Question : « Qui mesure les infrasons ? »

Réponse NORDEX France : Le cabinet SIXENSE Environment débutera les études acoustiques en octobre.

Question : « Où sont effectuées les études ? »

Réponse NCA Environnement : Les études ont été effectuées autour d'une zone d'étude beaucoup plus large que la zone à l'étude actuellement, qui correspondait à la première zone d'étude identifiée par NORDEX en 2018. Les résultats seront donc disponibles pour cette zone élargie, au-delà des abords de la zone d'étude potentielle étudiée aujourd'hui. Ces études ont pour but de réaliser un inventaire des espèces animales et végétales présentes sur la zone.

Question : « Combien avez-vous observé d'espèces de chiroptères ? »

Réponse NCA Environnement : Sur la zone étudiée, nous avons observé 16 espèces de chiroptères. Sachant que 21 espèces de chiroptères sont répertoriées dans le département de la Vienne, on peut dire que la zone étudiée contient donc une grande diversité d'espèces, grâce notamment à la richesse des bocages.

Question : « Comment définissez-vous les zones bocagères, alors même que les haies et arbustes peuvent être rasées par leur propriétaire du jour au lendemain ? »

Réponse NCA Environnement : Il est vrai que les zones que nous étudions peuvent évoluer en cours de route. C'est pour cette raison que nous effectuons nos mesures directement sur le terrain, ce qui nous permet d'observer en temps réel les évolutions du territoire, lorsqu'il y en a.

Question : « Pourquoi ne pas étudier également les grands animaux ? »

Réponse NCA Environnement : A date, aucune étude scientifique n'a démontré que la présence d'éoliennes pouvait avoir un impact sur les grands animaux. C'est pourquoi nous concentrons nos études sur les chiroptères et les oiseaux, dont l'impact qu'un parc éolien peut avoir sur eux est reconnu. Bien que nous observions régulièrement des grands animaux sur ce territoire (chevreuil, lapin, etc.), notre étude porte en priorité sur les espèces patrimoniales et/ou protégées.

Question : « Le cabinet Vienne Nature effectue également des études sur la zone, interagissez-vous avec eux ? »

Réponse NCA Environnement : Nous sommes effectivement en contact avec ce cabinet. Au besoin, nous n'hésitons pas à lui demander de nous fournir certaines informations, notamment bibliographiques, sur la zone étudiée, afin de compléter nos mesures.

3.2 | Echanges autour des mesures d'accompagnement

Dans un premier temps, Clara Chatoney, cheffe de projet NORDEX France, a rappelé les objectifs des mesures d'accompagnement : celles-ci visent à accompagner les mesures dites « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser) en assurant l'amélioration du patrimoine, du paysage, et de la qualité de l'environnement. Ainsi en complément des mesures compensatoires, liées aux impacts que pourrait avoir le parc éolien sur le territoire, les mesures d'accompagnement proposent un panel d'actions plus large, et transversal aux mesures « ERC ».

Afin d'illustrer concrètement son propos, Clara Chatoney a présenté aux participants quelques exemples de mesures d'accompagnement pouvant être effectuées dans le cadre du projet éolien et, à l'inverse, des exemples de mesures ne pouvant pas être prises en charge par NORDEX France dans le cadre du projet éolien. Ainsi, si l'enfouissement de lignes électriques, la réhabilitation d'un bâtiment communal, le fleurissement d'un hameau ou encore la plantation de haies entrent bien dans le cadre des mesures d'accompagnement, à l'inverse des actions comme la construction d'une piscine communale, la baisse de coût de l'électricité, l'installation de la fibre ou l'amélioration de la signalisation ne peuvent pas être prises en charge par la société. En effet, ces actions ne sont pas considérées comme ayant un rapport de cause à effet avec la mise en place du parc éolien sur la zone, ou dépendent d'autres instances.

Quelques exemples de mesures...

Autorisées par la réglementation :



Qui ne sont jamais validées :



Une fois ces précisions réalisées, les participants se sont répartis en deux sous-groupes, afin de continuer le travail de co-construction autour des mesures d'accompagnement initié lors des précédents ateliers. Chaque sous-groupe a traité tour à tour deux thématiques distinctes :

- Atelier n° 1 : favoriser la biodiversité et revaloriser Benassay, et notamment des hameaux proches de la ZIP ;
- Atelier n° 2 : développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Vous trouverez ci-dessous le détail des échanges :

Atelier n° 1 : favoriser la biodiversité et revaloriser Benassay, Nesdes et Boivre-la-Vallée :

Selon les participants, les mesures les plus importantes à mettre en place sont celles qui se traduisent par des retombées de manière durable sur la commune, qui visent à compenser l'impact visuel provoqué par les éoliennes et à améliorer l'attractivité de Benassay et Boivre-la-Vallée.

Les propositions émises furent les suivantes :

- Poser des panneaux solaires sur les toitures de bâtiments communaux : salle des fêtes, école, salle des jeunes ;
- Installer des chauffe-eaux solaires dans les bâtiments communaux : vestiaires et salle de foot, école, supérette, salle des fêtes, halte-garderie de Lavausseau, stade ;
- Refaire la façade de l'Eglise de Nesdes ;
- Enfouir les lignes électriques et téléphoniques que le département n'aurait pas prévu d'enfouir d'ici 2023 ;
- Rénover certains bâtiments à l'échelle de Boivre-la-Vallée, comme les écoles et les salles de fête ;
- Fleurir les entrées de Nesdes ;
- Réaménager le bourg de Benassay afin de le rendre plus convivial en ajoutant un parc ou des jeux pour enfants ;
- Concerter avec les agriculteurs pour planter des haies et développer le bocage ;
- Développer des prairies fleuries à Nesdes ;
- Poser une antenne-relai téléphonique en haut du mât d'une éolienne ;
- Financer des ateliers pédagogiques sur l'environnement dans les écoles de Boivre-la-Vallée.

Concernant la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux à Benassay, certains participants ont indiqué qu'une étude avait été menée à l'échelle de la commune, et aurait démontré l'impossibilité de mettre en place une telle mesure. Néanmoins, il pourrait être pertinent d'étudier la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques à l'échelle de Boivre-la-Vallée.

Plusieurs questions ont été adressées au chef de projet NORDEX France :

Question : « Pouvez-vous installer la fibre ? »

Réponse de NORDEX France : L'installation de la fibre n'est malheureusement pas de notre ressort : cela dépend des possibilités ou non de raccordement à la fibre sur le territoire. Il semblerait malheureusement que la zone soit pour le moment inéligible à l'installation de la fibre.

Question : « Une fois le chantier terminé, allez-vous remettre les voiries utilisées en état ? »

Réponse de NORDEX France : En accord avec la réglementation, NORDEX France prévoit de remettre les voies empruntées dans l'état dans lequel elles se trouvaient avant le chantier. En ce sens, la réglementation prévoit qu'un huissier vienne constater l'état des voies avant et après la mise en place du chantier.

Question : « Les différentes mesures d'accompagnement doivent-elles toutes être mises en place au même moment ? »

Réponse de NORDEX France : Le budget alloué aux mesures d'accompagnement est effectivement débloqué à l'ouverture du chantier. La mise en place des mesures débutera à ce moment-là.

Question : « Le projet éolien de Benassay est-il indépendant de celui de Lavausseau ? »

Réponse de NORDEX France : Le projet éolien de Benassay, mené par NORDEX France, est bien un projet différent de celui de Lavausseau, mené par le groupe Valorem. Le projet de Lavausseau ayant été autorisé par la Préfecture, nous étudions le territoire en prenant en compte l'existence de ce potentiel parc éolien.

Question : « Quel budget prévoyez-vous pour ces mesures d'accompagnement ? »

Réponse de NORDEX France : Nous prévoyons environ 10 000€ par MW produit, ce qui fait plus ou moins 45 000€ par éoliennes (en fonction de la capacité des éoliennes). Pour le projet de Benassay, environ 225 000€ seront donc alloués aux mesures d'accompagnement.

Question : « Si nous prévoyons de fleurir Nesdes, qui se chargera d'entretenir les plantations ? »

Réponse de NORDEX France : La responsabilité de l'entretien des plantations revient aux propriétaires des parcelles concernées : une convention sera signée entre les propriétaires et le parc éolien, afin d'assurer que ceux-ci entretiennent les plantations en échange d'une compensation financière. Si la parcelle appartient à la commune, une convention du même type sera signée.

Question : « Un paysagiste a été chargé de réaliser un diagnostic à l'échelle de Boivre-la-Vallée. Est-ce possible de le contacter afin d'avoir l'avis d'un expert concernant les mesures à mettre en place ? »

Réponse de NORDEX France : NORDEX France fait lui-même appel à un paysagiste pour l'étude de tout projet éolien, afin de s'assurer de choisir le meilleur emplacement visuel possible pour chaque éolienne du parc. Cependant il serait effectivement intéressant que nous échangions avec ce paysagiste sur les résultats de son diagnostic environnemental.

Question : « Pourriez-vous financer la construction de logements locatifs sur Boivre-la-Vallée, et le réaménagement d'un carrefour dangereux ? »

Réponse de NORDEX France : Ces actions ne peuvent malheureusement pas être effectuées dans le cadre des mesures d'accompagnement du parc éolien de Benassay. En effet les mesures d'accompagnement ne sont acceptées que dans les cas où elles contribuent à améliorer le patrimoine, le paysage, ou la qualité de l'environnement.

Atelier n° 2 : Aides aux particuliers concernant les énergies renouvelables :

Les deux sous-groupes ont échangé avec NORDEX France sur la possibilité de mettre en place un système d'Aides Renouvelables aux Particuliers (ARP) : une partie de l'enveloppe des mesures d'accompagnement peut ainsi être alloué à ce système qui permet aux particuliers de revaloriser leurs bâtiments en améliorant l'efficacité énergétique (isolation, chauffage, etc.) Plusieurs questions et propositions ont été formulées en séance, dont voici la synthèse.

- Les participants ont indiqué avoir besoin d'être davantage renseignés sur la nature des ARP et les nombreuses possibilités que celles-ci peuvent offrir (périmètre, montant maximal de l'aide individuelle, protocole de dépôt de dossier, etc.) L'idée de diffuser une information à ce sujet dans un prochain bulletin municipal a été émise.
- Concernant l'éligibilité des habitants aux ARP, les participants ont souligné le risque qu'un sentiment d'inégalité naisse entre ceux qui bénéficient de l'aide et les autres. Ils ont alors proposé que la municipalité communique clairement sur les règles établies et arbitre en cas de problème. Afin d'obtenir une vision plus précise du nombre de personnes intéressées et des montants susceptibles d'être engagés, les personnes présentes ont proposé qu'un sondage soit réalisé environ 4km autour de la zone. Ce sondage permettrait d'identifier les premières personnes intéressées.
- Concernant le contenu des mesures, deux éléments ont été valorisés par les participants :
 - Les mesures permettant de réduire l'impact visuel du parc éolien (plantation de végétation) ;
 - Les mesures permettant aux particuliers d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (chauffage et isolation).

Une personne présente a fait remarquer qu'une étude était en cours sur la faisabilité de l'installation de bornes électriques. Une autre personne a évoqué l'éco-prêt à taux zéro, qui permet de financer l'amélioration de la performance énergétique des logements de particuliers.

Voici les questions adressées au chef de projet NORDEX France :

Question : « Quelle est la zone concernée par les ARP ? »

Réponse NORDEX France : Cette zone est encore à définir. Le périmètre sur lequel cette aide pourrait s'appliquer peut être co-construit avec vous.

Question : « Existe-t-il un site internet qui nous permettrait de nous informer davantage sur les aides aux particuliers concernant les énergies renouvelables ? »

Réponse NORDEX France : Il existe plusieurs sites internet qui relatent des différentes aides aux particuliers concernant les énergies renouvelables. Le site « les-energies-renouvelables.eu » propose aux particuliers de simuler leur éligibilité à la Prime Energie Solidaire, et le site [economie.gouv](http://economie.gouv.fr) concerne les aides auxquelles peuvent prétendre les particuliers concernant les rénovations énergétiques.

Question : « Les subventions de l'ARP peuvent-elles s'ajouter à d'autres subventions ? »

Réponse NORDEX France : Les subventions de l'ARP peuvent s'additionner à d'autres subventions publiques.

Question : « Les montants sont-ils variables ? »

Réponse NORDEX France : Les montants dépendent effectivement de plusieurs critères (montant des travaux investis et types de travaux). Cependant, dans des catégories similaires les montants des subventions attribuées sont les mêmes.

En plus de ces discussions, voici les propositions formulées au cours de l'atelier concernant la visite d'un parc éolien :

- Rencontrer les élus de la commune concernée par le parc éolien
- Obtenir des informations sur les émissions d'ondes et l'emprise au sol des machines.

4. Les prochains rendez-vous de la concertation

Ce troisième atelier de co-construction marque la fin d'une phase de la démarche de concertation. Celle-ci n'en est pas pour autant terminée ! **Pour répondre à toutes vos questions sur le bruit et l'impact visuel d'un parc ainsi que son insertion paysagère et locale, nous avons le plaisir de vous convier à la visite d'un parc éolien :**

Le samedi 7 Décembre

Nous reviendrons prochainement vers vous pour plus d'information

Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous, et bien-sûr pour votre présence le jour J !

Nous diffuserons prochainement **une lettre d'information** sur la commune de Boivre-la-Vallée pour rendre compte des résultats de la co-construction autour des mesures d'accompagnement et convier les habitants à la visite du parc éolien.

Pour obtenir des informations sur le projet, visualiser les photomontages, télécharger les documents de la concertation ou nous faire part de toute suggestion concernant le projet et la suite de la démarche de concertation, n'hésitez pas à vous rendre sur le site participatif du projet :

www.projeteolien-benassay.fr

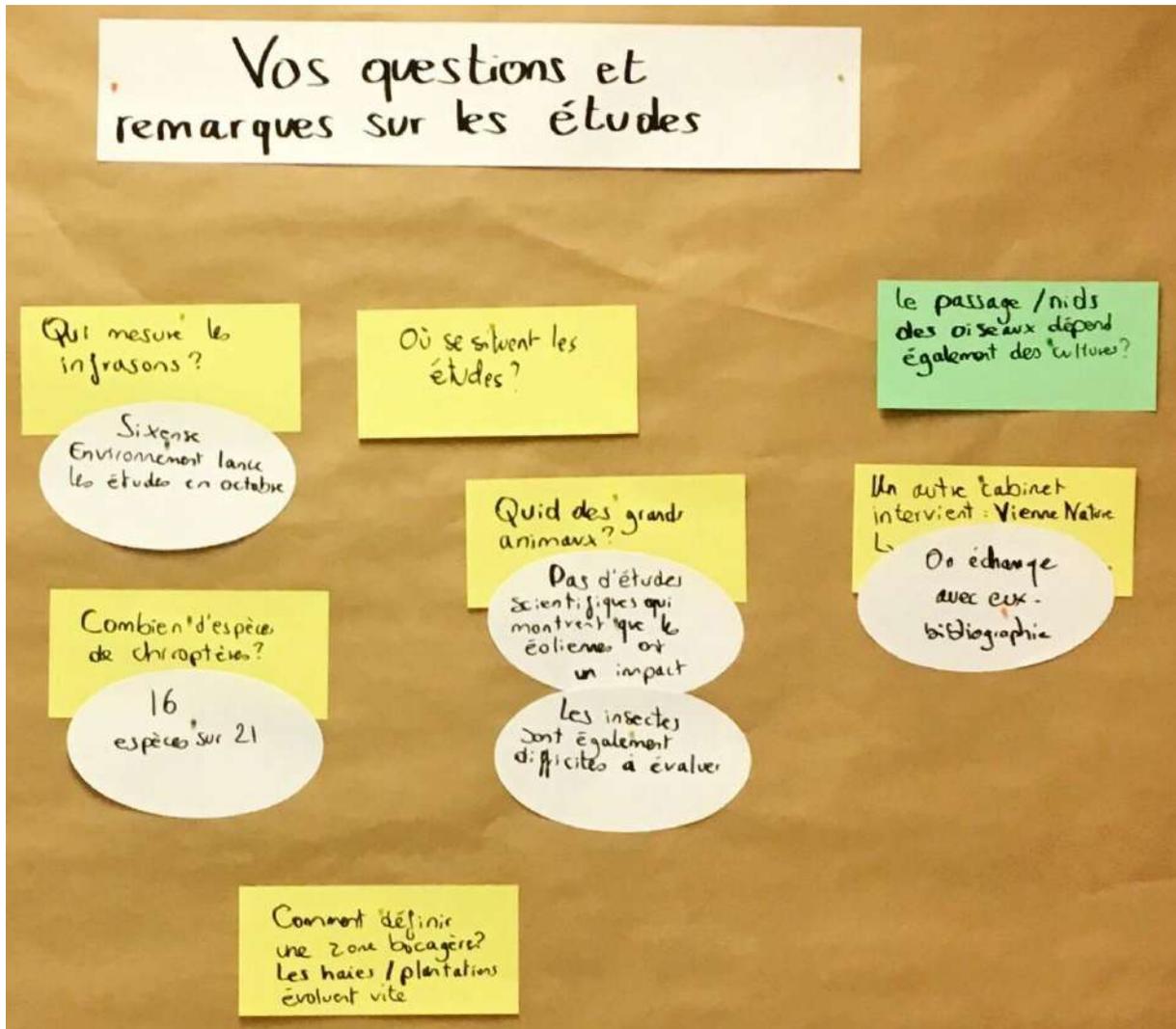
Ou à contacter Camille Pili (Mazars)
par téléphone : 06 66 34 73 76
par mail : camille.pili@mazars.fr.

5. Les annexes photos

Annexe 1 : Les participants à l'atelier

NOM	Prénom	J'habite
SEVRE	Daniel	Puy Bergault
BOUCHEAU	Joël	Bernassay
GAILLARD	Bertrand	"
"	Sophie	"
ECOROTVILLE	Gilles	La grande BOULE DE
BERTAUD	Clément	BERNASSAY
Meunier	Michaël	Bernassay
DAVID	Gabriel	Baudouin
PELLÉ	Sophie	Paris
CHRÉTIEN	Paul	Jacques
MINZA	Hélène	Brive la Vallée
BAYART	Isabelle	Bernassay - Guitasna
POLI	Vincent	Journées

Annexe 2 : Les échanges autour des études environnementales



Annexe 3 : Les échanges autour des mesures d'accompagnement

Vos idées et vos propositions !

Rehabilitation d'un bâtiment communal

- Eglise de Nesde
- Pose de panneaux sur les bâtiments
- Salle des fêtes
- École refaite Benassay
- Salle de jeûne = photovoltaïque

Lignes électriques en cours sur Puybergault, Lavaussan

- Se renseigner auprès de la commune sur ce qui est prévu
- Enfouir les lignes électriques et téléphoniques
- Avoir la fibre ?

Les agriculteurs peuvent exploiter des haies: leur propriété

On peut aussi utiliser les chemins publics existants

irréaliste car cela appartient aux agriculteurs + chemins communaux croisés

Il faut mener une concertation avec les agriculteurs

→ Les chasseurs seraient intéressés

Quel budget ?

10000€ / km²
= 45000€ / éolienne
= 250000€ pour le projet

→ Nordex peut aussi lancer un appel à financement, se joindre à un projet

Chauffes-eaux solaires pour les vestiaires/foot

- École
- Salle des fêtes
- Salle de foot
- Supérieure

Fonctionne avec des ballons, peu gênant si les bâtiments ne sont pas utilisés souvent

Se concentrer sur Boivre-la-Vallée ?

Voir à l'échelle de B.V. les bâtiments les + rentables

Voies communales: Nordex venet en état ?

Un huisse contre l'état des routes avant chantier, et Nesde doit remettre en état

Ce projet est indépendant de celui de Lavaussan. Prenez-vous en compte le projet dans vos études

Parc Lavaussan autorisé par la Préfecture? on le considère comme construit

Mesures: 100 ?

Oui, déblocage en ouverture de chantier
→ revenu pérenne = intéressant

Lavaussan: halle-gardera

2 choses les + importantes
- façade église
- énergie

Refleurir les deux entrées de Nesde

Vos idées et vos propositions !

Revaloriser le hameau de Nesdes

Enfouir des lignes électriques

Développer le bocage

Replanter les haies

Refleurir Nesdes

Refleurir Nesdes : qui entretient ?

Le + important : Ⓡ développer bocage, replanter haies
Voir avec agriculteurs

Enfouissement lignes Ⓢ en faire ce qui n'est pas prévu

Budget global avec aide aux particuliers. ≈ 250 000 €

Possible d'avoir l'avis d'un professionnel ?
→ Paysagiste ?
→ d.ég. prévus sur B.L.V.
→ se renseigner auprès de la Com. Com

Peu de logements locatifs sur B.L.V.
→ Pas du ressort de Nordex

Etude de faisabilité concernant les panneaux solaires sur bâtiments municipaux (sur Bernassay)
→ peu faisable ?

Pédagogie autour de l'environnement dans les écoles
→ financer

Faisable : change l'eau Solaise
→ École
→ Salle des fêtes
→ Stade

Boivre - la Vallée de Bourg Bernassay : réaménagement + convivial
→ jeux, parc, du vert
→ phytothérapie

Carréfour dangereux : peu compétent Nordex

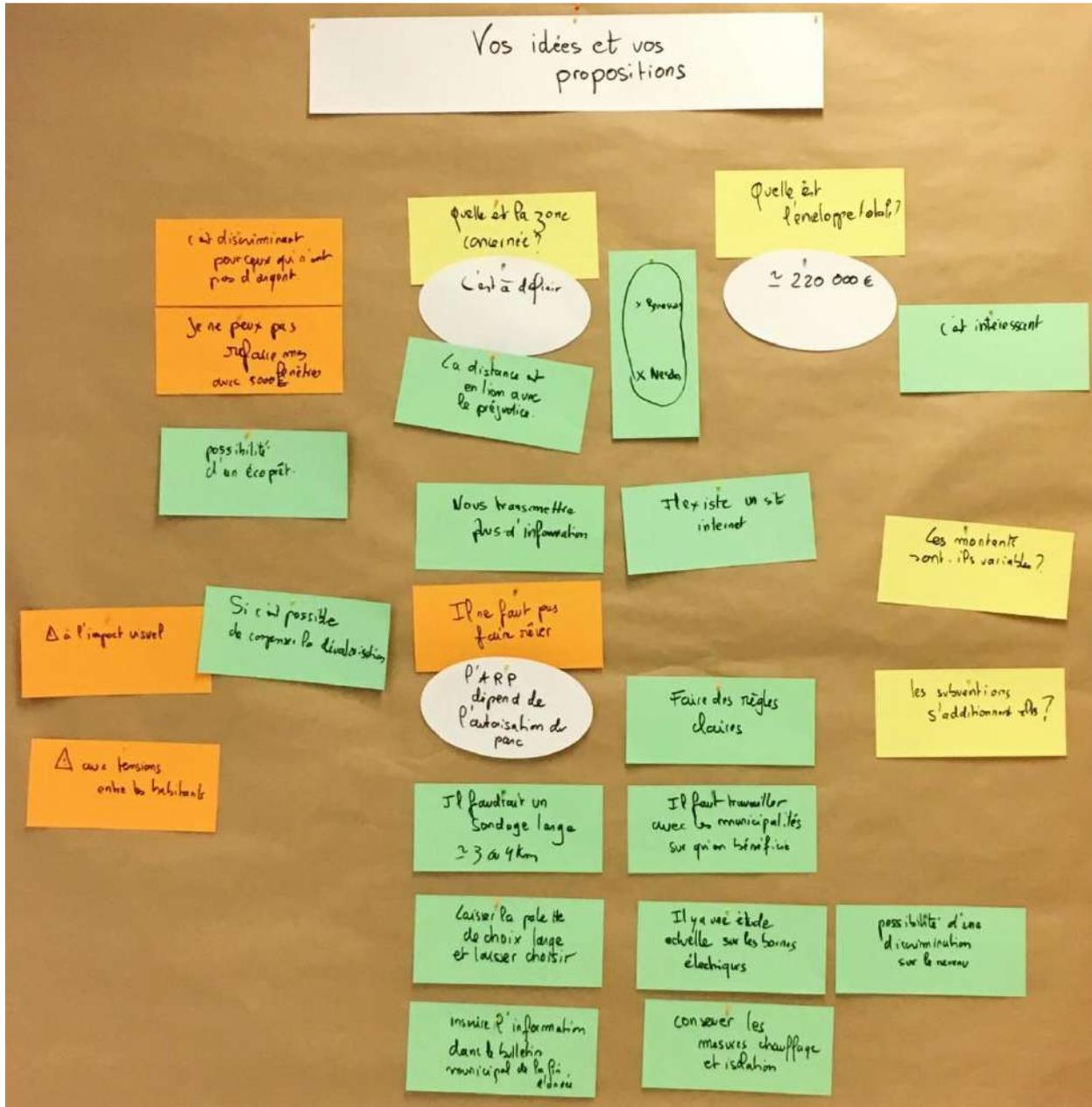
Nesdes
- Jagode église
- prairie fleurie

Haies : voir avec agriculteurs

Convention signée entre parc éolien et propriétaires : compensation financière v.s. estuaries

Mettre antennes relais téléphonique sur mur colliennes ?
→ se renseigner

+ important : visuel et ↑ attractivité du territoire : aménagement



Annexe 4 : Les échanges autour de la visite du parc éolien et les personnes pré-inscrites à la visite

